



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

*Séance du 3 Février 2026*

Membres en exercice : 9

Date de la convocation : 28/01/2026

**D-2026-04**

**Le trois février deux-mille vingt-six à onze heures trente,**

**Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CASTELMAUROU s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de :**

**M<sup>me</sup> Diane ESQUERRE, Présidente du CCAS**

**Etaient Présents :** Mesdames Diane ESQUERRE, Colette MERCERON, Dominique BACLE, Véronique GRILLET, Françoise MARTIN, Annie BOUSQUET

**Absents Excusés :** Madame Charline BRAJEUX GELI, Monsieur Michel LACOMBE

**Procuration :** Madame Marie-Françoise CABAL-SCHNEIDER à Madame Dominique BACLE

Véronique GRILLET est désignée secrétaire de séance

## AIDE FINANCIERE – 2026-02

*Rapporteur : Madame la Vice-Présidente*

Il est présenté au Conseil d'Administration du CCAS un rapport sur la situation financière du demandeur établi à partir du dossier de coordination des aides financières présenté par un travailleur social de la Maison des Solidarités de Saint-Jean.

Madame est bénéficiaire du RSA, les revenus du foyer sont donc particulièrement précaires. A ce jour elle est redevable d'une facture de régulation d'un montant exorbitant qu'elle ne peut assumer. Elle s'est mise en lien avec VEOLIA pour mettre en œuvre une mensualisation afin de régler ses factures chaque mois, la mensualisation se mettra en place dès que la dette actuelle sera régularisée. Madame demande de l'aide. Elle ne peut assumer le paiement de sa dette seule.

### **Entendu l'exposé du rapporteur**

Vu le règlement d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS de Castelmaurou,

Vu la proposition faite par l'assistante sociale à partir du dossier de coordination des aides financières,

Considérant la situation du demandeur,

### **Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :**

Article 1 : Décide de solliciter en priorité le fond social VEOLIA concernant l'impayé.

Article 2 : Approuve l'aide de 400 € par le CCAS dans le cas où VEOLIA ne verse pas d'aide.


### **Adopté à l'unanimité**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Fait et délibéré les jours et mois susdits.**

  
**La Présidente du CCAS,  
Diane ESQUERRE.**

